



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

collèges

Question écrite n° 103042

## Texte de la question

M. Sylvain Berrios attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les inégalités causées par la réforme du collège. En effet, des études ont prouvé que le collège unique français est et reste profondément inégalitaire. Le déterminisme social influe toujours fortement sur la réussite scolaire des enfants. En 2014, 79 % des enfants ouvriers obtenaient leur brevet général, contre 96 % des enfants de cadres. 89 % des enfants de cadres sont orientés après leur troisième vers une seconde générale et technologique, contre 44 % des enfants d'ouvriers. La nécessité de réformer le collège unique est donc évidente, et c'est en ce sens qu'a été adopté le décret n° 2015- 544 du 19 mai 2015 sur l'organisation des enseignements dans les classes de collège. Cette réforme a été adoptée avec un objectif clairement affiché de réduire les inégalités scolaires par une forme d'égalitarisme. Elle impose l'interdisciplinarité avec la mise en place d'EPI, enseignements pratiques interdisciplinaires. Mais les heures destinées à ces EPI sont déduites de l'enseignement de matières fondamentales : en troisième, les mathématiques, le français et l'histoire perdent six heures et demie, tout en distribuant d'autres heures à des projets non définis, qui vont requérir des concertations accrues au sein des établissements, et des équipes pédagogiques très engagées, afin de mettre au point les programmes et répartir les heures destinées à ces EPI. Or cet investissement des équipes pédagogiques est variable d'un établissement à l'autre, ainsi que les ressources disponibles. Il est donc évident que cela renforce les inégalités entre les établissements, créant un collège à plusieurs vitesses. De plus, les classes bilingues et les sections européennes ont été supprimées. Supprimé également, l'enseignement du grec et du latin, et avec cela l'apprentissage de deux langues mortes et de deux civilisations qui ont pourtant tant à nous apprendre et à nous faire comprendre. Cela ne pourra que renforcer l'attractivité des collèges privés qui vont, eux, pouvoir continuer à proposer ces options, renforçant d'autant plus les inégalités entre établissements publics et privés, seulement accessibles par des enfants appartenant à des milieux sociaux favorisés. Cette iniquité est désormais institutionnelle et inquiétante : la réussite des élèves ne peut et ne doit pas dépendre des ressources de leur famille, ou des ressources de leur établissement. C'est pourquoi il lui demande ce que compte entreprendre le Gouvernement pour mettre un terme au nivellement par le bas et aller dans le sens d'un collège qui diminuerait de façon effective les inégalités scolaires.

## Données clés

**Auteur :** [M. Sylvain Berrios](#)

**Circonscription :** Val-de-Marne (1<sup>re</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 103042

**Rubrique :** Enseignement secondaire

**Ministère interrogé :** Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

**Ministère attributaire :** Éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [28 février 2017](#), page 1584

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)